

printemps de 1977 et de 1978 où ont été lancés une étude sur les relations Est-Ouest et le Programme de défense à long terme. Étant donné la signature prochaine des accords SALT II, l'attention des participants s'est surtout portée sur la poursuite de la double stratégie de dissuasion et de détente adoptée par l'Alliance. L'ordre du jour incluait aussi les incidences qu'ont les armements nucléaires sur la sécurité de l'Occident, y compris l'équilibre entre la dissuasion et la défense d'une part, et la détente et le désarmement d'autre part.

Le Canada et l'OTAN

Depuis trente ans, la participation à l'OTAN a une grande place dans la politique étrangère du Canada. L'Organisation sert à la fois d'organe de défense collective et d'encontre pour la consultation politique. À l'instar d'autres membres de l'Alliance, le Canada est en faveur du principe de la défense collective, la sécurité du pays demeurant aux yeux de ses gouvernements successifs liée à celle de l'Europe et des États-Unis. Il est en outre convaincu de l'importance du rôle politique que joue l'OTAN en cherchant, par la négociation, la conciliation et le règlement des différends, à réduire et, par conséquent, à éliminer les facteurs pouvant engendrer des conflits entre l'Est et l'Ouest. En plus de participer à l'effort de sécurité collective de l'Alliance, le Canada s'est de plus en plus intéressé aux mécanismes de consultation Est-Ouest tels que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les pourparlers américano-soviétiques sur la limitation

des armements stratégiques (SALT) et les négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR).

Le gouvernement canadien est engagé totalement vis-à-vis de l'Alliance et, en dépit de contraintes budgétaires, maintient un important programme d'investissements visant l'acquisition de nouveaux équipements destinés aux Forces canadiennes. En 1978, à l'instar de la plupart de ses partenaires de l'OTAN, le Canada a signé des accords prévoyant l'acquisition et l'exploitation d'un système aéroporté de détection lointaine et de contrôle. De plus, l'on fait actuellement une sélection en vue du choix de nouveaux avions de combat et l'on poursuit la mise au point des plans pour l'acquisition de six nouvelles frégates de patrouille à l'intention des Forces canadiennes. Le premier char de combat *Leopard I* a été livré en 1978, et le premier avion patrouilleur à long rayon d'action *Aurora 18 CP-140* arrivera au début de 1980.

Les membres de l'Alliance connaissent toujours une inflation galopante et d'autres problèmes économiques. Il faut cependant maintenir une capacité de défense suffisante même si certains alliés font face à de sérieuses difficultés économiques. Les membres de l'Alliance, dont le Canada, continuent d'accroître la spécialisation au niveau de la conception, de la production et de l'acquisition du matériel militaire afin d'éviter un coûteux dédoublement de leurs efforts.

La participation à l'OTAN est un

(suite à la page 8)

L'amiral Falls nommé à l'OTAN

Le Comité des plans de défense de l'OTAN a nommé le chef de l'état-major des Forces canadiennes, l'amiral Robert H. Falls, président du Comité militaire de l'OTAN.

L'amiral Falls, qui succède au général norvégien Zeiner Gunderson, prendra ses fonctions en 1980 à Bruxelles.



L'amiral Robert H. Falls

Le Comité militaire est la plus haute autorité militaire de l'OTAN. Il est constitué par les chefs d'état-major de chacun des pays membres qui fournissent des forces à la structure militaire de l'Organisation.

En tant que président du Comité, l'amiral Falls en présidera les réunions et en dirigera les travaux quotidiens. Il agira aussi comme conseiller militaire principal du secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns. Son mandat est de deux ans mais peut être prolongé.

L'amiral Falls, chef d'état-major de la Défense du Canada depuis septembre 1977, compte 37 ans de service dans les Forces canadiennes; né en 1924 à Welland (Ontario), il s'engagea en 1942 comme pilote dans l'Aviation royale canadienne. Plus tard, il fut muté dans la Marine royale canadienne et il eut plusieurs affectations dans l'aéronavale et le commandement maritime, y compris une période de service en tant que commandant du porte-avions *Bonaventure*.

C'est la première fois qu'un Canadien est nommé au poste de président du Comité militaire.

Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

Les États-Unis et l'Union soviétique cherchent depuis environ dix ans à conclure un accord mettant fin à la course aux armes stratégiques, et ils ont entamé le processus de réduction de leurs arsenaux nucléaires. En 1972, les deux superpuissances ont signé leur premier accord sur la limitation des armes nucléaires stratégiques (SALT I). En 1974, à Vladivostok, elles sont parvenues à une entente sur les grandes lignes d'un deuxième accord plus décisif (SALT II). Les États-Unis ont présenté de nouvelles propositions en 1977 et 1978, et Washington a annoncé le 9 mai 1979 qu'on en était venu à un accord de principe sur toutes les questions de fond non encore réglées. Le traité SALT II devrait être signé à Vienne le 15 juin 1979.

L'objectif le plus pressant en matière de contrôle des armements est la conclusion d'un accord sur la limitation des armes nucléaires stratégiques. Il est vital pour les relations Est-Ouest ainsi que pour la paix et la sécurité mondiales que les deux superpuissances s'entendent pour limiter le stockage et le perfectionnement des armes nucléaires stratégiques. On parviendra ainsi à préserver et favoriser la stabilité de l'équilibre stratégique et, partant, à réduire les risques de guerre.

À l'OTAN, comme par le biais de voies bilatérales, le Canada a pu faire part de son ferme désir de voir les parties s'entendre rapidement sur des mesures permettant de stopper la course aux armements nucléaires, et même de faire marche arrière.